



Carte grise, véhicule de société liquidée

Par **secretary972**, le **27/09/2017 à 18:06**

Bonjour,rnrnCette question a déjà été posée mais les réponses semblent ne pas correspondre à mon cas. Pouvez-vous m'aider ? rnrnJ'ai racheté un véhicule à une société liquidée en décembre 2015. A ce jour ne n'ai toujours pas fait le changement de titulaire de la carte grise (divers problèmes familiaux). rnrnLes documents de cession datent de mai 2015 (avant la liquidation de la société), cela posera t-il un problème pour ma demande d'immatriculation aujourd'hui ? rnrnPar avance je vous remercie.

Par **Visiteur**, le **27/09/2017 à 18:14**

BsrrnOh oui! Vous risquez une amende.rnEt aussi pour le contrôle technique s'il n'est pas fait.rnPrenez contact avec le service des immatriculations de votre préfecture.

Par **secretary972**, le **28/09/2017 à 02:08**

Bonjour, merci à vous.rnJe suis passée par un professionnel qui m'a fait la transaction.rnJe vous tiendrai au courant de la suite.rnMerci encore.

Par **Lag0**, le **28/09/2017 à 06:52**

Bonjour,rn[citation]Oh oui! Vous risquez une amende. [/citation]rnRéponse sans rapport avec

la question :
[citation]cela posera t-il un problème pour ma demande d'immatriculation
aujourd'hui ? [/citation]
ncar ce n'est pas lors de la demande d'immatriculation qu'il peut y avoir
verbalisation.